FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L´ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : SHAMPOOING PEAUX SENSIBLES
Code du produit : ! """#! $
UFI : GSFD-D085-D001-5WMF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Raison

Sociale : MARTIN SELLIER.
Adresse : ZAC de l'Aérodrome Ouest, %$ Rue Louise de Bettignies.59220 .Rouvignies.France.
Téléphone : 03.27.64.97.71. Fax : 03.27.64.04.33. & ( )*&)+ , *-).(/ 01.0-2& ,
http://www.martinsellier.com/fr

1.4. Numéro d´appel d´urgence : 03.83.22.50.50.

Société/Organisme : Permanence médicale du Centre anti-poison de Nancy.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations. Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d´étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses aptations

Pictogrammes de danger :

GHS05

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

EC 500-234-8	LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM
EC 263-058-8	1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES
EC 600-975-8	D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence - Généraux :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P280	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l´Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l´article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
CAS: 68891-38-3 EC: 500-234-8 REACH: 01-2119488639-16-0004 LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		2.5 <= x % < 10
CAS: 61789-40-0 EC: 263-058-8 REACH: 01-2119513359-38 1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES	GHS05 Dgr Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412		0 <= x % < 2.5
CAS: 110615-47-9 EC: 600-975-8 REACH: 01-2119489418-23 D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES	GHS05 Dgr Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318		0 <= x % < 2.5
CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5 REACH: 01-2119471987-18-xxxx 1-2-3-PROPANETRIOL		[1]	0 <= x % < 2.5

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L´INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d´extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d´urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l´environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d´autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter impérativement le contact du mélange avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L´EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
56-81-5	10 mg/m3				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 08/08/2019) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
56-81-5		200 mg/m³		2 (I)

- France (INRS - ED984 / 2020-1546) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
56-81-5	-	10	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets locaux à long terme
DNEL :	56 mg de substance/m3

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	595000 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	420 mg de substance/m3

Utilisation finale :	**Consommateurs**
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	35.7 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	357000 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	124 mg de substance/m3

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	12.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation

Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	44 mg de substance/m3
Utilisation finale :	**Consommateurs**
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	7.5 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	7.5 mg/kg de poids corporel/jour

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Utilisation finale :	**Travailleurs**
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	2750 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	175 mg de substance/m3
Utilisation finale :	**Consommateurs**
Voie d'exposition :	Ingestion
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	15 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	1650 mg/kg de poids corporel/jour
Voie d'exposition :	Inhalation
Effets potentiels sur la santé :	Effets systémiques à long terme
DNEL :	52 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Compartiment de l'environnement :	Sol
PNEC :	0.141 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Eau douce
PNEC :	0.885 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau de mer
PNEC :	0.0885 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Eau à rejet intermittent
PNEC :	8.85 mg/l
Compartiment de l'environnement :	Sédiment d'eau douce
PNEC :	3.3 mg/kg
Compartiment de l'environnement :	Sédiment marin
PNEC :	0.33 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 1000 mg/l

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)
Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.1 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.005 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 0.487 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.048 mg/kg

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)
Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.8 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.0135 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.00135 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 1 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.1 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 3000 mg/l

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)
Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.946 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.24 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.024 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 0.071 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 5.45 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.545 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC : 10000 mg/l

8.2. Contrôles de l´exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Liquide Visqueux.
Couleur :	Jaune opaque
Parfum	Rose bouquet

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	6.00 ±0.5.
	Neutre.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1,00-1,05g/cm3
Hydrosolubilité :	Soluble.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Peut entraîner des effets irréversibles sur les yeux, tels que des lésions des tissus oculaires ou une dégradation grave de la vue qui n'est pas totalement réversible en deça d'une période d'observation de 21 jours.

Les lésions oculaires graves sont caractérisées par la destruction de la cornée, une opacité persistante de la cornée, une inflammation de l'iris (iritis).

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Par voie orale :	DL50 = 27200 mg/kg Espèce : Rat

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Par voie orale :	DL50 > 5000 mg/kg OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)
Par voie cutanée :	DL50 > 2000 mg/kg OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Par voie orale :	DL50 = 2430 mg/kg Espèce : Rat
Par voie cutanée :	DL50 > 620 mg/kg Espèce : Rat

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Par voie orale :	DL50 > 5000 mg/kg Espèce : Rat OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)
Par voie cutanée :	DL50 > 5000 mg/kg

Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité aiguë par voie cutanée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Corrosivité : Aucun effet observé.
Espèce : Lapin
OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Iritis : Score moyen > 1,5
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Opacité cornéenne : Score moyen < 1

Aucun effet observé.

Iritis : Score moyen < 1

Rougeur de la conjonctive : Score moyen < 2

Oedème de la conjonctive : Score moyen < 2

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Provoque des lésions oculaires graves.

Opacité cornéenne : Score moyen >= 3
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Iritis : Score moyen > 1,5
OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Non sensibilisant.

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Pig Maximisation Test) : Non sensibilisant.

Test de Buehler : Non sensibilisant.

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Non sensibilisant.
Espèce : Autres
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Pig Maximisation Test) : Non sensibilisant.
Espèce : Autres
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de Buehler : Non sensibilisant.

Espèce : Autres
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques : Non sensibilisant.
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de maximisation chez le cobaye (GMPT : Guinea Pig Maximisation Test) : Non sensibilisant.
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Test de Buehler : Non sensibilisant.
OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo) : Négatif.

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Espèce : Bactéries
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vivo) : Négatif.
OCDE Ligne directrice 474 (Le test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères)

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Espèce : Bactéries
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Aucun effet mutagène.

Mutagénèse (in vitro) : Négatif.
Espèce : Bactéries
OCDE Ligne directrice 471 (Essai de mutation réverse sur des bactéries)

Test d'Ames (in vitro) : Négatif.

Cancérogénicité :

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.
Autres lignes directrices

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Test de cancérogénicité : Négatif.
Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Aucun effet toxique pour la reproduction

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Aucun effet toxique pour la reproduction

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur la fertilité : Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Aucun effet toxique pour la reproduction

Etude sur la fertilité : Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 414 (Étude de la toxicité pour le développement prénatal)

Etude sur le développement : Espèce : Rat
OCDE Ligne directrice 416 (Étude de toxicité pour la reproduction sur deux générations)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Par voie orale : C = 300 mg/kg poids corporel/jour
Espèce : Rat
Durée d'exposition : 90 jours
OCDE Ligne directrice 408 (Toxicité orale à doses répétées - rongeurs: 90 jours)

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Toxicité pour les poissons : CL50 > 2.95 mg/l
Espèce : Danio rerio

Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

Toxicité pour les crustacés : CE50 > 7 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC > 1 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 21 jours
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

Toxicité pour les algues : CEr50 > 5 mg/l
Espèce : Desmodesmus subspicatus
Durée d'exposition : 72 h

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 54000 mg/l
Espèce : Oncorhynchus mykiss
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 > 10000 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 > 2900 mg/l
Durée d'exposition : 72 h

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 1.11 mg/l
Durée d'exposition : 96 h
OCDE Ligne directrice 203 (Poisson, essai de toxicité aiguë)

NOEC = 0.135 mg/l
Durée d'exposition : 72 h
OCDE Ligne directrice 210 (Poisson, essai de toxicité aux premiers stades de la vie)

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 1.9 mg/l
Espèce : Daphnia sp.
Durée d'exposition : 48 h
OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate)

NOEC = 0.3 mg/l
Espèce : Daphnia magna
Durée d'exposition : 21 jours
OCDE Ligne directrice 211 (Daphnia magna, essai de reproduction)

Toxicité pour les algues : CEr50 = 2.4 mg/l
Durée d'exposition : 72 h

NOEC = 0.6 mg/l
Durée d'exposition : 72 h

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Toxicité pour les poissons :	CL50 > 10 mg/l Espèce : Leuciscus idus Durée d'exposition : 96 h ISO 7346-2 (Détermination de la toxicité aiguë létale de substances vis-à-vis d'un poisson d'eau douce [Brachydanio rerio Hamilton-Buchanan (Teleostei, Cyprinidae)] - Partie 2: Méthode semi-statique) NOEC > 1 mg/l Espèce : Leuciscus idus
Toxicité pour les crustacés :	CE50 > 10 mg/l Espèce : Daphnia magna Durée d'exposition : 48 h OCDE Ligne directrice 202 (Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate) NOEC > 0.1 mg/l Espèce : Daphnia magna
Toxicité pour les algues :	CEr50 > 100 mg/l Espèce : Scenedesmus subspicatus Durée d'exposition : 72 h OCDE Ligne directrice 201 (Algues, Essai d'inhibition de la croissance)

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.3.1. Substances

1-2-3-PROPANETRIOL (CAS: 56-81-5)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = -1.76

D-GLUCOPYRANOSE, OLIGOMERIC, C10-16 (EVEN NUMBERED)-ALKYL GLYCOSIDES (CAS: 110615-47-9)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = -0.07

1-PROPANAMINIUM, DÉRIVÉS 3 AMINO-N-(CARBOXYMÉTHYL)-N,N-DIMÉTHYL-, N-COCO-ACYLES, HYDROXYDES, SELS INTERNES (CAS: 61789-40-0)

Coefficient de partage octanol/eau : log Koe = 4.2

Facteur de bioconcentration : BCF = 71

LAURYL ETHER SULFATE DE SODIUM (CAS: 68891-38-3)

Coefficient de partage octanol/eau :	log Koe = 0.3
Facteur de bioconcentration :	BCF < 100.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L´ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d´emballage

-

14.5. Dangers pour l´environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l´utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d´environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/1182 (ATP 15)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI : Unique Formula Identifier

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.

- Made under licence of European Label System® MSDS software from InfoDyne - http://www.infodyne.fr -